



## Proposition de délibération-type Sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement

En l'an 2000, le Sommet du Millénaire a réuni les 189 membres des Nations Unies afin de fixer les grandes priorités et les grands défis du siècle à relever en matière de droits de l'homme, de développement humain, de paix et de sécurité, d'environnement, de mondialisation, de solidarité, de santé, de développement durable et de gouvernance.

A cette occasion, la communauté internationale s'est fixé un cadre d'action autour de 8 objectifs, à réaliser d'ici à 2015 :

- Réduction de la pauvreté et de la faim (1) ;
- Éducation primaire pour tous (2) ;
- Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (3) ;
- Réduction de la mortalité infantile (4) ;
- Amélioration de la santé maternelle (5) ;
- Lutte contre les grandes pandémies (6) ;
- Promotion d'un environnement durable (7) ;
- Développement d'un partenariat au niveau mondial pour réaliser ces objectifs (8).

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) déclinés en cibles et indicateurs chiffrés, visent à assurer l'accès des plus démunis aux droits fondamentaux de manière coordonnée et complémentaire. Ils constituent la feuille de route de l'ensemble des acteurs du développement : gouvernements, organisations internationales, collectivités territoriales, secteur privé, organisations de la société civile.

Le Sommet de New York contre la Pauvreté du 20 au 22 septembre 2010 est l'occasion de dresser un bilan de la réalisation des OMD dix ans après leur définition et d'adopter un plan d'action précis par les Etats membres pour les cinq ans à venir afin d'accélérer leur réalisation.

A l'échelle globale, malgré quelques progrès accomplis notamment dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'éducation ou encore à l'eau potable, les résultats des OMD restent mitigés.

Dans un contexte global de crise économique, financière et sociale, de chocs alimentaires et énergétiques et de risques environnementaux, les pays les plus pauvres sont les premiers touchés : réduction des ressources financières internationales et domestiques, vulnérabilité des économies et des sociétés face à la volatilité des cours des matières premières, vulnérabilité exacerbée face aux risques climatiques...

Si la réalisation de ces objectifs dépend principalement de l'action des gouvernements du Sud, l'engagement des pays les plus riches consistant à porter le volume de l'aide publique au développement à 0,7% de leur revenu national brut est essentiel. Mais, sans volonté politique, il est peu probable que cette promesse vieille de 40 ans soit respectée.

Or de nombreuses études démontrent que la population française est attachée à l'aide publique au développement et participe de multiples manières à cet effort de solidarité même si selon ces mêmes études, elle méconnaît largement les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Au-delà de l'effort des seuls Etats, si les collectivités territoriales consacrent une part de leur budget encore modeste à l'action internationale, elles participent de fait à l'aide publique au développement et à la solidarité internationale.

Par les mécanismes spécifiques que les collectivités territoriales ont su mettre en place pour mener des actions de coopération au développement, celles-ci apportent des réponses innovantes et spécifiques aux enjeux du développement et s'insèrent totalement dans les principes de la Déclaration de Paris pour rendre l'aide internationale plus efficace auprès des populations cibles. Les collectivités territoriales sont les premiers pourvoyeurs de services publics de base aux populations – éducation, santé, eau ou assainissement. En concevant et en appliquant des politiques publiques locales, elles renforcent leur légitimité partout dans le monde. De fait, les niveaux locaux et régionaux sont de plus en plus reconnus comme niveaux pertinents d'actions et d'interventions dans les politiques de développement. Les collectivités territoriales sont aussi le premier échelon de représentation politique pour les populations, ce qui rend leur action internationale directement visible et compréhensible auprès de leurs citoyens.

C'est pourquoi, nous, élus de [**nom de la collectivité**] :

1. Saisissant l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et alors que 2010 est l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, réitérons notre attachement aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et tenons à réaffirmer qu'ils représentent l'engagement le plus clair et le plus universel de la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale, la précarité et les inégalités dont souffrent encore des millions d'êtres humains.
2. Nous engageons à contribuer à travers les coopérations que nous menons à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement estimant que ces objectifs constituent un cadre pertinent d'action qui permet en particulier de mesurer l'avancée en termes de fourniture de services à la population, mettant en lumière notre engagement en faveur de la gouvernance locale.
3. Conscients de notre responsabilité dans l'éducation et la sensibilisation au développement et à la solidarité internationale, en particulier sur les OMD, nous engageons à mener et à soutenir les actions et initiatives qui permettront aux citoyens de nos collectivités, et notamment aux plus jeunes, d'être pleinement conscients du devoir de solidarité envers les plus démunis et de donner aux citoyens l'envie d'agir.
4. Alors que nous vivons une période difficile financièrement et économiquement, dont les premières victimes sont précisément les populations des pays les plus pauvres, souhaitons que :
  - La France respecte ses engagements internationaux, en particulier en tant que membre de l'Union européenne, que notamment l'aide publique au développement soit portée à 0,7% du revenu national brut d'ici à 2015 et que cet engagement se traduise effectivement, dès la loi de finances triennale 2011-2013 ;
  - La France propose et soutienne la mise en place de sources innovantes de financement du développement additionnelles à l'aide publique au développement (taxe sur les transactions financières...) afin d'atteindre les objectifs financiers nécessaires à la réalisation des OMD ;
  - La communauté internationale et les bailleurs de fonds reconnaissent le rôle joué par de nouveaux acteurs du développement et en particulier les collectivités territoriales en les associant au Sommet de New York en septembre et aux prochains sommets internationaux sur l'aide au développement, afin que la gouvernance locale soit reconnue comme levier de démocratie et de développement.